

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trente septembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1 1 2 39

OBJET : CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À AUVILLAR

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Jean DUPUY a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC1-1-2-39

OBJET : CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À AUVILLAR **ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Cette consultation concerne la création du musée de la faïence et de la batellerie à Auvillar, décomposée en plusieurs lots.

Les Bureaux Communautaires en date des 18 avril et 27 mai 2025 ont attribué 15 lots, et déclaré sans suite 5 lots sur le fondement de l'article R.2185-1 du Code de la Commande publique destinés à être relancés.

Les lots attribués lors de ces instances sont les suivants :

- lot 5 – Traitement et façades
- lot 7 – Métallerie
- lot 8 – Menuiseries intérieures
- lot 9 – Cloisons/Doublages/Plafonds
- lot 10 – Mobilier
- lot 11 – Revêtement de sol/Carrelage/Faïence
- lot 12 – Peinture
- lot 13 – Nettoyage
- lot 14 – Chauffage/Ventilation/Plomberie
- lot 15 – Électricité
- lot 16 – Ascenseur
- lot 17 – VRD
- lot 18 – Agencement/vitrine et mobiliers standards
- lot 20 – Équipements et production multimédia
- lot 21 – Eclairages scénographiques

Une nouvelle consultation a alors été effectuée, avec une date de remise des offres fixée au 1^{er} juillet 2025 à 12h00 pour les 5 lots, déclarés précédemment sans suite :

- lot 1 – Gros œuvre/Installation de chantier
- lot 2 – Charpente bois
- lot 3 – Charpente métallique
- lot 4 – Couverture
- lot 5 – Menuiseries extérieures

Le Bureau Communautaire en date du 21 juillet 2025 a déclaré sans suite le lot 3 « Charpente métallique » pour infructuosité sur le fondement de l'article R.2185-1 du Code de la Commande publique.

Les offres portant sur les lots 1, 2, 4 et 5, ont fait l'objet de demandes de précisions complémentaires auprès des candidats, avec une date limite de réponse fixée au 11 juillet 2025 à 16h.

Une Commission des Plis s'est tenue le 25 septembre 2025 pour le jugement des offres.

LOT 1 : GROS-OEUVRE/INSTALLATION DE CHANTIER

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
ETC	82200 MOISSAC

Au vu du tableau d'ouverture des plis, la candidature est jugée recevable.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 % 10 % 10 % 10 % 10 % 8 % 6 % 6 %
1.1-Moyens humains affectés au chantier	
1.2-Organisation du chantier	
1.3-Matériaux et procédé d'exécution	
1.4-Planning travaux, optimisation du temps	
1.5-Disposition de préservation de l'environnement	
1.6-Cohérence et vraisemblance de la DPGF	
1.7-Mesures spécifiques de sécurité	
2-Prix des prestations	40.0 %

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Lot	Libelle	Description
1	Flocage	Flocage des planchers collaborant

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat ETC présente toutes les garanties techniques pour répondre au besoin.

Une seule entreprise a répondu à la consultation. En l'absence de concurrence sur ce lot, et après vérification de la conformité de son offre, il est proposé d'attribuer le marché à cette entreprise.

Le projet ayant évolué entre l'Avant Projet Définitif (APD) et la consultation des entreprises (phase DCE), certaines prestations supplémentaires ou modifiées impactent naturellement le montant final des travaux.

L'actualisation des prix entre 2024 et aujourd'hui n'a pas été intégrée dans l'estimation APD, ce qui crée un écart artificiel avec les offres des entreprises.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le candidat suivant pour la solution de base :

Estimation Solution de base : 260 050,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T
1	ETC	Offre de base négociée : 345 000,00 €

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le candidat suivant pour la solution de base + PSE :

Estimation Solution de base : 260 050,00 € HT Estimation PSE : 5 000,00 € HT				
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. Solution de base	Montant H.T. PSE 1	Montant H.T. Mission de base + PSE 1
1	ETC	345 000,00 €	8 415,00 €	353 415,00 €

LOT 2 : CHARPENTE BOIS

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
ECO & AVENIR BOIS	31390 CARBONNE
BATIPRO 82	82710 BRESSOLS

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1-Moyens humains affectés au chantier	10 %
1.2-Organisation du chantier	10 %
1.3-Matériaux et procédé d'exécution	10 %
1.4-Planning travaux, optimisation du temps	10 %
1.5-Disposition de préservation de l'environnement	8 %
1.6-Cohérence et vraisemblance de la DPGF	6 %
1.7-Mesures spécifiques de sécurité	6 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat ECO & AVENIR BOIS est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 125 857,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	ECO & AVENIR BOIS	Offre de base : 73 967,60 €
2	BATIPRO 82	Offre variante : 124 855,96 €
3	BATIPRO 82	Offre de base : 127 497,28 €

LOT 4 : COUVERTURE

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS ZORDAN CONSTRUCTION	82150 MONTAIGU DE QUERCY
TOITURES MIDI-PYRENEES	31200 TOULOUSE
ECO & AVENIR BOIS	31390 CARBONNE
SAS BATIPRO 82	82710 BRESSOLS

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 4 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1-Moyens humains affectés au chantier	10 %
1.2-Organisation du chantier	10 %
1.3-Matériaux et procédé d'exécution	10 %
1.4-Planning travaux, optimisation du temps	10 %
1.5-Disposition de préservation de l'environnement	8 %
1.6-Cohérence et vraisemblance de la DPGF	6 %
1.7-Mesures spécifiques de sécurité	6 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat ECO & AVENIR BOIS est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin :

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 53 130,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	ECO & AVENIR BOIS	Offre de base : 41 650,00 €
2	SAS BATIPRO 82	Offre de base : 64 874,20 €
3	TOITURES MIDI PYRENEES	Offre de base : 80 198,55 €
4	ZORDAN CONSTRUCTION	Offre de base : 56 130,00 €

LOT 5 : MENUISERIES EXTÉRIEURES

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
CGEM CONSTRUCTION	31200 TOULOUSE
FA MENUISERIES	82340 AUVILLAR
SARL ATELIER ART ET BOIS	82200 MOISSAC

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 5 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1-Moyens humains affectés au chantier	10 %
1.2-Organisation du chantier	10 %
1.3-Matériaux et procédé d'exécution	10 %
1.4-Planning travaux, optimisation du temps	10 %
1.5-Disposition de préservation de l'environnement	8 %
1.6-Cohérence et vraisemblance de la DPGF	6 %
1.7-Mesures spécifiques de sécurité	6 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat CGEM CONSTRUCTION est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Lors de la première analyse, l'entreprise GCEM s'est révélée être la moins-disante.

Après la phase de négociation, l'entreprise FA Menuiseries est devenue la moins-disante. Toutefois, son dossier technique s'est révélé incomplet et ne permettait pas d'apprécier pleinement sa capacité à exécuter les travaux dans de bonnes conditions. L'estimation réalisée à l'APD (datant de 2024) ne reflète plus la réalité économique actuelle, notamment du fait de l'évolution des prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 120 480,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	CGEM CONSTRUCTION	Offre de base négociée : 145 768,68 €
2	ATELIER ART ET BOIS	Offre de base négociée : 163 671,10 €
3	FA MENUISERIES	Offre de base négociée : 140 981,33 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1: GROS-OEUVRE/INSTALLATION DE CHANTIER, d'attribuer le marché au candidat ETC pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 345 000,00 € HT,
- pour le lot 2: CHARPENTE BOIS, d'attribuer le marché au candidat ÉCO & AVENIR BOIS pour un montant forfaitaire de 73 967,60 € HT,
- pour le lot 4: COUVERTURE, d'attribuer le marché au candidat ÉCO & AVENIR BOIS pour un montant forfaitaire de 41 650,00 € HT,
- pour le lot 5: MENUISERIES EXTÉRIEURES, d'attribuer le marché au candidat CGEM CONSTRUCTION pour son offre négociée pour un montant forfaitaire de 145 768,68 € HT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

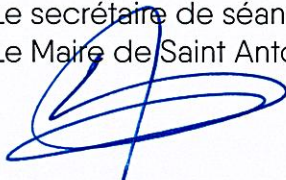
DECIDE

- pour le lot 1: GROS-OEUVRE/INSTALLATION DE CHANTIER, d'attribuer le marché au candidat ETC pour son offre de base négociée pour un montant forfaitaire de 345 000,00 € HT,
- pour le lot 2: CHARPENTE BOIS, d'attribuer le marché au candidat ÉCO & AVENIR BOIS pour un montant forfaitaire de 73 967,60 € HT,
- pour le lot 4: COUVERTURE, d'attribuer le marché au candidat ÉCO & AVENIR BOIS pour un montant forfaitaire de 41 650,00 € HT,
- pour le lot 5: MENUISERIES EXTÉRIEURES, d'attribuer le marché au candidat CGEM CONSTRUCTION pour son offre négociée pour un montant forfaitaire de 145 768,68 € HT.

Fait à Valence d'Agen, le 06 Octobre 2025
Au registre sont les signatures

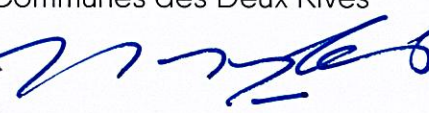
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 07 Octobre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Saint Antoine



Jean DUPUY

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 13 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 13 OCT. 2025

AR Préfecture

CREATION DU MUSÉE DE LA FAIENCE ET DE LA BATELLERIE À AUVILLAR - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20251006- 2025BC1_1_2_39-DE
Numéro d'acte :	2025BC1_1_2_39
Date de décision :	06/10/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2025BC1-1-2-39 -CREATION DU MUSÉE DE LA FAIENCE ET DE LA BATELLERIE A AUVILLAR.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte :	13/10/2025 14:03:08
Date de réception de l'AR :	13/10/2025 14:03:21